

Sujet : [INTERNET] consultation Berrac

De : Lalanne Alain <alain-lalanne@orange.fr>

Date : 15/10/2022 08:36

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Les conclusions de la session de la Chambre d'agriculture sur le sujet de l'utilisation des surfaces agricoles en production électrique semblaient claires à défaut d'être rendues règlementaires . Donc : pas de construction photovoltaïque sur une surface affectée à la production agricole. d'autant plus que celle là serait visible à des kilomètres.

Remarque personnelle : on n'empêchera pas pour un usage local l'implantation de centrales sur des surfaces plus ou moins inutilisables et toujours inférieures à 1ha.

Contribution à l'enquête publique .